

---

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CHU DE QUÉBEC-  
UNIVERSITÉ LAVAL TENUE LE 28 MAI 2021 PAR WEBCONFÉRENCE**

---

**PRÉSENTS :**

- M. Martin Beaumont
- M. Gaston Bédard
- M. Michel Bergeron
- M<sup>me</sup> Danielle Boucher
- M. Sylvain Carpentier
- M. Louis-Denis Fortin
- M. Sylvain Gagnon
- M<sup>me</sup> Diane Jean
- M<sup>me</sup> Geneviève Larouche
- M. François Lauzier
- M<sup>me</sup> Sophie Lefrançois
- M<sup>me</sup> Sylvie Lemieux
- M<sup>me</sup> Suzanne Petit
- M<sup>me</sup> Marianne Talbot
- M. Pierre Tremblay

**ABSENTS :**

- M<sup>me</sup> Eugénie Brouillet
- M. Marc Giroux
- M. Alain Naud
- M<sup>me</sup> Marielle Philibert
- M. Julien Poitras

**INVITÉS :**

- M. Sylvain Boulé, directeur adjoint des ressources financières
- M<sup>me</sup> Anne Martineau, directrice des ressources financières

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. Gaston Bédard préside la séance et M. Martin Beaumont agit à titre de secrétaire.

Le président constate le quorum et déclare la séance ouverte à 15 h 33.

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Un seul sujet est à l'ordre du jour, à savoir « Budget 2021-2022 ».

### **RÉSOLUTION NUMÉRO CA SP 2021-05-28.1**

concernant

L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le projet d'ordre du jour a été transmis aux membres du conseil d'administration avant la tenue de la présente séance;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel quel.

**Adoptée à l'unanimité**

## 3. BUDGET 2021-2022

Tout d'abord, le président informe les membres qu'une rencontre spéciale du comité de vérification s'est tenue plus tôt ce jour. À cette occasion, les membres ont étudié le budget 2021-2022 de façon détaillée.

La directrice des ressources financières, M<sup>me</sup> Anne Martineau, présente les faits saillants du budget 2021-2022 qui a été préparé, à la demande du ministère de la Santé et des Services sociaux, sans prendre en compte les dépenses liées à la COVID-19. Les revenus et les dépenses anticipés, basés sur l'année de référence 2019-2020, permettent de prévoir un déficit budgétaire au 31 mars 2022, incluant les dépenses pour les médicaments non financés, de l'ordre de 78,7 M\$. Elle explique par contre que, en excluant les coûts des médicaments, le déficit anticipé passe à 20,8 M\$, pour lequel un plan d'équilibre budgétaire devra être préparé.

Elle fait état de la répartition de la provenance des revenus et informe les membres que le CHU s'est vu imposer des mesures d'optimisation de l'ordre de 3,9 M\$, lesquelles visent le programme de santé physique, le télétravail et les ressources humaines. Elle fait savoir que depuis 2010, l'ensemble des réductions budgétaires récurrentes représentent un impact de plus de 106 M\$ sur le financement de l'établissement. Puis, elle présente les dépenses prévues pour la prochaine année, 62 % de celles-ci étant attribuables aux salaires et 11 % aux médicaments. Elle mentionne également que la fermeture du CDO de Cristal-Net vient influencer défavorablement les dépenses informatiques. Toutefois, le président-directeur général explique que des représentations sont faites auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux pour revoir cette dépense.

Elle rappelle qu'un plan d'équilibre budgétaire avait été adopté, en 2019, lequel prévoyait des mesures de redressement de l'ordre de 6,1 M\$ en 2020-2021 et de 8,6 M\$ en 2021-2022. Toutefois, la pandémie n'a pas permis de réaliser les économies à la hauteur attendue. Ainsi, en accord avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, un nouveau plan d'équilibre budgétaire sera préparé et soumis pour adoption par le conseil d'administration, à l'automne prochain.

La présidente du comité de vérification, M<sup>me</sup> Sylvie Lemieux, assure que les membres ont eu une présentation en détail de l'ensemble des documents et qu'ils ont obtenu des réponses à leurs questionnements de façon satisfaisante. Ils ont également pris connaissance du projet de résolution et de

la lettre de déclaration, auxquels ils ont apporté certaines modifications. Les membres recommandent l'adoption du budget 2021-2022.

M<sup>me</sup> Martineau présente ensuite le projet de résolution révisé et répond aux questions des administrateurs.

Sur recommandation du comité de vérification, la résolution suivante est adoptée.

**RÉSOLUTION NUMÉRO CA SP 2021-05-28.2**

concernant

**LE BUDGET DÉTAILLÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021-2022 (RAPPORT RR-446)  
DU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL**

CONSIDÉRANT que l'article 7 de la *Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la Santé et des Services sociaux* (RLRQ, c. E-12.001) précise que les conseils d'administration des établissements publics doivent adopter un budget de fonctionnement dans les trois semaines suivant la réception du budget initial octroyé par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);

CONSIDÉRANT que le 7 mai 2021, le MSSS informait notre établissement du budget initial de fonctionnement qui lui était alloué pour l'exercice financier 2021-2022;

CONSIDÉRANT les obligations devant être respectées par l'établissement découlant de la *Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la Santé et des Services sociaux* (RLRQ, c. E-12.001);

CONSIDÉRANT que l'article 284 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, c. S-4.2) oblige le président-directeur général à présenter au conseil d'administration de l'établissement des prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en équilibre;

CONSIDÉRANT que le CHU de Québec-Université-Laval (CHU) a terminé l'exercice financier 2020-2021 avec un déficit d'exploitation de 15,5 M\$ par rapport à un déficit de 18,9 M\$ initialement prévu;

CONSIDÉRANT que les financements non récurrents consentis par le MSSS pour l'exercice 2020-2021 relatifs aux médicaments onéreux et à plusieurs demandes cliniques, totalisant 80,3 M\$, n'ont pas été reconduits pour 2021-2022;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration du CHU a adopté, le 25 mars 2019, un plan de mesures 2019-2021 visant le retour à l'équilibre budgétaire;

CONSIDÉRANT que le MSSS a autorisé l'actualisation de ce plan les 31 mars et 12 juillet 2019;

CONSIDÉRANT que ces mesures de redressement ont été préparées avec la préoccupation de ne pas affecter l'accessibilité aux services dispensés par notre établissement;

CONSIDÉRANT que depuis les dix dernières années, le CHU a vu sa base budgétaire amputée de plus de 100 M\$ relativement à des compressions budgétaires;

CONSIDÉRANT que le CHU est un établissement qui se distingue favorablement en matière de performance financière, de recours au temps supplémentaire, d'assurance-salaire et du taux de dépenses d'administration, tout en supportant plusieurs accroissements de volume dans les soins à ses usagers (dialyse, oncologie, etc.);

CONSIDÉRANT le retard et les difficultés du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) de livrer les optimisations promises et déjà escomptées de notre base budgétaire;

CONSIDÉRANT que, malgré le contexte de pandémie mondiale et la performance financière du CHU à plusieurs égards, l'établissement s'est vu imposer, pour 2021-2022, une compression budgétaire supplémentaire totalisant 3,955 M\$, soit 0,324 M\$ en lien avec les ressources humaines (assurance-salaire, temps supplémentaire, main d'œuvre indépendante et CNESST), 2,932 M\$ visant le programme de santé physique et 0,699 M\$ en lien avec le télétravail;

CONSIDÉRANT que le budget 2021-2022 a été fait sans considérer les effets de la pandémie de la COVID-19 sur les revenus et les dépenses;

CONSIDÉRANT que le déficit projeté au 31 mars 2022 du CHU s'établit à 78,7 M\$, lequel inclut un déficit de 57,9 M\$ relié aux médicaments non financés;

CONSIDÉRANT l'obligation du CHU de produire un nouveau plan d'équilibre triennal générant des économies totalisant 20,8 M\$, n'ayant pas à inclure la portion de la prévision déficitaire liée à l'augmentation des dépenses de médicaments onéreux telle que prévue à la circulaire ministérielle 2021-003;

CONSIDÉRANT que l'an 2 du plan triennal de mesures de redressement déposé par notre établissement au MSSS en mars 2019 visait des économies de 8,1 M\$ en 2020-2021 et que ces dernières n'ont pu se matérialiser à plus de 1,35 M\$;

CONSIDÉRANT que l'an 3 du plan triennal de mesures de redressement déposé par notre établissement au MSSS en mars 2019 visait des économies de 11,1 M\$, dont 8,6 M\$ restaient à définir;

CONSIDÉRANT la volonté du CHU de contribuer aux travaux des grands chantiers sur la pertinence et l'efficacité des pratiques cliniques ciblées par le MSSS ainsi que les travaux reliés à l'efficacité administrative;

CONSIDÉRANT la lettre de déclaration produite en annexe, sous la signature du président-directeur général;

CONSIDÉRANT que nous protégeons notre mission, l'accessibilité ainsi que la qualité des soins et services aux usagers;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification, lors de sa réunion spéciale du 28 mai 2021;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU :

- D'adopter le budget détaillé (rapport RR-446) 2021-2022 du CHU de Québec-Université Laval tel que présenté;
- De demander la préparation d'un plan d'équilibre budgétaire et de le soumettre au MSSS au plus tard en septembre 2021;
- De solliciter, d'ici le mois de septembre 2021, une rencontre avec les autorités ministérielles afin de discuter de nos enjeux financiers et du plan d'équilibre budgétaire triennal qui sera déposé au MSSS à cette période;
- D'autoriser le président-directeur général à signer tous documents afférents à l'exécution des présentes.

**Adoptée à l'unanimité**

Le président félicite la directrice des ressources financières et toute son équipe pour la préparation de son tout premier budget.

#### **4. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**RÉSOLUTION NUMÉRO CA SP 2021-05-28.3**  
concernant  
LA LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION dûment appuyée, il est résolu de lever la séance à 16 h 23.

**Adoptée à l'unanimité**

**Procès-verbal adopté le 14 juin 2021**  
**Résolution numéro CA 2021-06-03**

Original signé par :

\_\_\_\_\_  
Gaston Bédard  
Président

Original signé par :

\_\_\_\_\_  
Martin Beaumont  
Secrétaire